

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N°15-1289

portant désignation des
représentants du Département au
sein de la Commission Consultative
Paritaire Départementale de
suspension ou non renouvellement
des agréments des assistantes
maternelles

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU le décret 92-1051 du 29 septembre 1992.;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale de suspension ou non renouvellement des agréments des assistantes maternelles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
Francis COURTES en qualité de représentant de la Présidente	Bernard PALPACUER
Françoise AMARGER BRAJON	Patricia BREMOND

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, 4 mai 2015

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Pantel', with a long horizontal flourish extending to the right.